Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/10/2025 - B2025/022320 - 2024 B 02675 - 933 552 259 - AB TRANSPORTS & SERVICES

B22320

2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	21/09/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :
sasu AB TRANSPORTS ET SERVICES

SIRET 9 3 3 5 5 2 2 5 9 0 0 0 1 4

Adresse du principal établissement :
160 rue Roger Bertreux
30900 NIMES

Adresse du siège social :

Mél : ahmed.bakar30900@gmail.com

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | 2 800 | Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Autres dispositifs

France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies

Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Date : Lieu :

Qualité et nom du signataire:

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

Certifié Conforme

EBP Informatique 2025

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant ☐

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2025**

cerfa

N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AB TRANSPORTS ET SERVICES** Néant ☐*

Adresse de l'entreprise **160 rue Roger Bertreux** **30900** **NIMES**

SIRET 9 3 3 5 5 2 2 5 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 3 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2024

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	030	
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
		Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	
	STOCKS Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	47 070	47
		Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	4 870 086	4 870
	Charges constatées d'avance *		092	094	
		Total II	096	4 917 098	4 917
		Total général (I + II)	110	4 917 112	4 917

PASSIF

			Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	500
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées *		130	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	) 132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	2 307
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
		Total I	142	2 807
Provisions pour risques et charges		**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	721
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	) 172	420
	Comptes courants d'associés		173	969
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
		Total III	176	2 110
		Total général (I + II + III)	180	4 917

RENVOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193

(2) Dont créances à plus d'un an 197

(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199

(4) Dont dettes à plus d'un an 195

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182

(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise **sasu AB TRANSPORTS ET SERVICES** — Néant ☐ * — Exercice N clos le **31 12 2024**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	6 895
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	6 895

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises) *			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes *	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier .)		242	3 967
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243)	244	128
Rémunérations du personnel *			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255)	254	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)			264	4 095

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	270	2 800
Produits financiers (III) 280	**Charges financières (V)**	294
Produits exceptionnels (IV)		290
Charges exceptionnelles (VI) dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) * 347		300 74
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) * 348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306 420
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	310	2 307

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 **2 307** — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	420	
Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	74	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) * 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*) 986	ZFU – TE (44 *octies* A) 987		342	
	JEI (44 *sexies* A) 989			
ZRD (44 *terdecies*) * 127	ZRR (44 *quindecies*) 138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) * 991	France Ruralités Revitalisation (FRR) – art.44 quindecies A * 181			
ZFANG (44 *quaterdecies*) * 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344			
BUD (44 sexdecies) * 992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) * 993			
Créance due au titre du report en arrière du déficit 346			350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*) 655				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A) 643				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B) 645				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C) 647				
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D) 648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	2 800	354
Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	2 800	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2025

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE 2033B-SD

EXTENSION 1

DIVERS A REINTEGRER

Libellé	Montant
charges non deductible	74

EBP Informatique 2025

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE 2033B-SD

EXTENSION 2

DIVERS A DEDUIRE

Libellé	Montant

EBP Informatique 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **sasu AB TRANSPORTS ET SERVICES**

Néant ☒*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2025

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2025**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AB TRANSPORTS ET SERVICES**

Néant ☒*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations	Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Installations techniques, matériel et outillage	730		735
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI *			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2025

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2033-E-SD **2025**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AB TRANSPORTS ET SERVICES**

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 21/09/2024 et clos le : 31/12/2024 Données en nombre de mois 3

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2025

AB TRANSPORTS ET SERVICES S.A.S.U.

Société par Actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 €uros
Siège social :
160, rue Roger Bertreux
30900 Nîmes
RCS Nîmes : 933 552 259 00014

Procès-verbal de l'assemblée générale

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

13 JUIN 2025

PREMIERE RESOLUTION

J'approuve les comptes de l'exercice 2024 clôturant le 31 décembre 2024 et les documents s'y rapportant qui font apparaître, pour ledit exercice, **un bénéfice s'élevant à 2 306.61 €**, J'approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Je décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **2 306.61 €**, de la manière suivante :

Bénéfice comptable 2024	**2 306.61**
Report à nouveau N-1 (créditeur)	0
Bénéfice distribuable	**2 306.61**
Distribution de dividendes	
- BAKAR Ahmed (après CSG/IR 0 € CSG 0 €)	0
Report à nouveau	**2 306.61**

TROISIEME RESOLUTION

Je déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

Je confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le PRESIDENT
BAKAR Ahmed

AB TRANSPORTS ET SERVICES S.A.S.U.

Société par Actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 €uros
Siège social :
160, rue Roger Bertreux
30900 Nîmes
RCS Nîmes : 933 552 259 00014

PROCES VERBAL DES DECISION D'APPROBATION ET D'AFFECTATION DES COMPTES

ANNUELS DU 13 JUIN 2025

Je soussigné, M BAKAR Ahmed, agissant en qualité de président et de seul associé de la SASU AB TRANSPORTS ET SERVICES, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **2 306.61 €**, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

PREMIERE RESOLUTION

J'approuve les comptes de l'exercice 2024 clôturant le 31 décembre 2024 et les documents s'y rapportant qui font apparaître, pour ledit exercice, **un bénéfice s'élevant à 2 306.61 €**, J'approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Je décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **2 306.61 €**, de la manière suivante :

Bénéfice comptable 2024	**2 306.61**
Report à nouveau N-1 (créditeur)	0
Bénéfice distribuable	**2 306.61**
Distribution de dividendes	
- BAKAR Ahmed (après CSG/IR 0 € CSG 0 €)	0
Report à nouveau	**2 306.61**

TROISIEME RESOLUTION

Je déclare qu'aucune convention visée par l'article L. 227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION

Je confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le PRESIDENT
BAKAR Ahmed



AB TRANSPORTS ET SERVICES S.A.S.U.

Société par Actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 €uros
Siège social :
160, rue Roger Bertreux
30900 Nîmes
RCS Nîmes : 933 552 259 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 13 JUIN 2025

M BAKAR Ahmed, associé unique et président de la SASU AB TRANSPORTS ET SERVICES a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société ayant été créée le 21 septembre 2024 un développement de l'activité a permis de mettre en place une clientèle sur les plateformes d'échange.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Ces changements devraient permettre à l'activité de se développer malgré une conjoncture économique difficile.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à	6 895 €
- le total des produits d'exploitation s'élève à	6 895 €
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à	4 095 €
Le résultat d'exploitation ressort à	2 800 €
Le montant des traitements et salaires est égal à	0.00 €
Le montant des charges sociales est égal à	0.00 €
Pas d'effectif salarié.	
Compte tenu d'un résultat financier de	0 €
Résultat exceptionnel	- 74 €
le résultat courant de l'exercice bénéfice : ressort à	2 307 €
Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la société s'élevait à	4 917 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 s'élevant à 2 306.61 €de la manière suivante :

Bénéfice comptable 2024	**2 306.61**
Report à nouveau N-1 (créditeur)	0
Bénéfice distribuable	**2 306.61**
Distribution de dividendes	
- BAKAR Ahmed (après CSG/IR 0 € CSG 0 €)	0
Report à nouveau	**2 306.61**

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

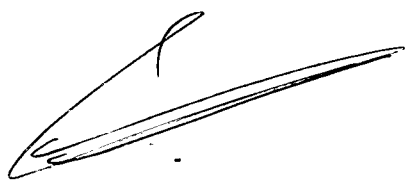
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des Impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Les charges non déductibles à réintégrer sur l'exercice s'élèvent à 74 €

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

Nous allons également présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce.

Fait à Nîmes
Le 1er juin 2025
Le président



AB TRANSPORTS ET SERVICES S.A.S.U.

Société par Actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 500 €uros
Siège social :
160, rue Roger Bertreux
30900 Nîmes
RCS Nîmes : 933 552 259 00014

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Nous précisons qu'au terme de l'article L. 223-19 du Code de commerce, aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Nîmes
Le 1er juin 2025

Le Président